

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

C'est de la pure escroquerie. C'est vraiment mépriser les Canadiens et surtout les pensionnés. Voilà pourquoi je me réjouis tellement d'être ici aujourd'hui. J'étais en voyage d'affaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai dû m'absenter la semaine dernière. Je suis désolé de n'avoir pu être là, car j'aurais eu l'occasion de prendre la parole trois ou quatre fois pour essayer de faire comprendre la situation à ces messieurs d'en face. Ils trahissent leurs engagements. Dans le milieu des affaires internationales, on parle de mesures visant à donner confiance; nous devons donner confiance aux gens. Comment notre économie survivra-t-elle à des manœuvres pareilles qui détruisent toute confiance? Le monde des affaires se méfie. Les investisseurs aussi. Tous ont été trahis. Et maintenant, les pensionnés se méfient à leur tour du gouvernement. Les bénéficiaires des allocations familiales ne font pas confiance au gouvernement. On peut en dire autant du 1.5 million de chômeurs.

Comment le gouvernement pourrait-il favoriser une relance économique? Il en est incapable. Nous ne pouvons nous attendre qu'à d'autres escroqueries et manigances. Ce gouvernement est un destructeur. Il faudra le poursuivre pour avoir détruit la confiance que les gens éprouvent normalement pour le gouvernement. Il a sapé le moral des gens. Il est aussi malhonnête que le dernier des voleurs.

Mon temps de parole s'achève. Je suis contre cette mesure. Elle est dure et pernicieuse, dictée par l'ignorance; elle est déloyale et va à l'opposé du programme qui avait été promis aux Canadiens. J'espère être là quand nous reprendrons le pouvoir et que nous rétablirons les droits qui n'auraient jamais dû être enlevés aux Canadiens.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur trois des questions soulevées au cours du débat d'aujourd'hui, en commençant par la motion présentée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

M. Crosbie: Je veux qu'on me pose une question.

M. Gauthier: Vous ne méritez pas qu'on vous en pose.

M. Crosbie: Pourquoi ce parti pris contre moi? On refuse de me poser des questions.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Si je puis me permettre de lui donner un conseil, je dirais au député qu'il doit être pertinent et éviter les répétitions. A mon avis, il n'était guère pertinent et usait de beaucoup de redites.

En ce qui concerne la motion visant à reporter de six mois le vote, j'ai le regret d'informer la Chambre que je ne peux l'appuyer, puisque je voudrais que le bill soit mis aux voix aujourd'hui même et rejeté si possible. Mais pareille éventualité n'a que peu de chances de se produire étant donné les réalités de notre monde politique. Aussi je ne vois aucune raison de retarder de six mois le vote sur ce bill, car en laissant peser cette menace sur la tête des fonctionnaires, on risque d'empoisonner encore davantage les relations avec ces derniers et de diminuer grandement la possibilité de tenir des consultations valables.

Je voudrais unir mes efforts à ceux du ministre et d'autres députés afin d'accroître l'efficacité du processus de consultation sur les questions se rapportant aux pensions. Au ministre je dis qu'il faut procéder à un examen en profondeur de la question et s'arrêter à plusieurs considérations importantes. La loi sur la pension de la Fonction publique, la loi sur les prestations de retraite supplémentaires et tous les autres règlements visant les régimes de pension soulèvent des questions techniques et d'autres plus fondamentales sur lesquelles nous devons nous pencher sans plus tarder. A cet égard, je voudrais conseiller le ministre quant à la démarche à adopter éventuellement. Il a déclaré ce matin qu'il nous faudrait examiner cette question dans le cadre d'une réforme nationale des régimes de pension et que les pensions des fonctionnaires posent un problème bien distinct. Cela étant, le ministre aurait intérêt à envisager de créer un groupe de travail—en y accordant toute l'attention voulue, et ce, dans les meilleurs délais—afin de recueillir les vues des fonctionnaires retraités et de leurs syndicats sur l'orientation future de la loi sur la pension de la Fonction publique, celle qui concerne les prestations de retraite supplémentaires et tous les autres règlements visant les régimes de pension, tant pour ce qui est des prestations, du financement, des investissements, de l'administration, du rôle des employés et des retraités dans les décisions futures que des questions à long terme qui préoccupent actuellement le ministre ainsi que de nombreux employés et retraités.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il aurait le temps en six mois de mettre le groupe de travail sur pied.

M. Gauthier: Il faudrait évidemment que les membres du groupe de travail aient la confiance des associations d'employés et de retraités. Ce groupe pourrait prendre connaissance de toutes les données et consulter tous les dossiers concernant les pensions, à part les exposés de principes confidentiels que s'échangent le ministre et ses conseillers. Il lui faudrait du personnel pour l'aider à étudier les propositions ou projections d'ordre financier ou autre. Enfin, pour qu'il mérite la plus grande confiance possible, je crois qu'il faudrait que son rapport soit mis à la disposition des employés, des retraités et de leurs associations une fois qu'il aura été soumis au ministre. Le ministre tiendra la promesse qu'il a faite de consulter les employés et les retraités comme ils doivent l'être sur les aspects importants et permanents des pensions, s'il choisit cette ligne d'action et surtout s'il entreprend de former ce groupe d'étude dès maintenant ou dans les plus brefs délais. Le travail de ce groupe, à mon avis, correspondrait essentiellement à celui que le gouvernement se propose d'accomplir en créant un comité parlementaire pour recueillir les vues de tous les Canadiens concernés sur son document qui s'intitule «De meilleures pensions pour les Canadiens».

• (1640)

Le deuxième point que je voudrais aborder concerne l'affirmation qu'a faite ce matin le président du Conseil du Trésor (M. Gray) et qu'il a répétée. Selon lui, il n'existe pas d'entente officielle au sujet des pensions de la Fonction publique. Il a déclaré que le régime actuel de pensions, et j'ai pris cela en note, ne faisait partie d'aucune entente conclue par négociation collective.